## Le service civique dans les associations sportives en 2016

Réunion du 4 mars 2016

Christophe DE FREITAS, chef du service des politiques de jeunesse



I – Les opportunités du dispositif pour les associations



Des jeunes motivés au service des orientations de l'association

- · Mobiliser les jeunes âgés de 16 à 25 ans
- Dans un dispositif où ils pourront mûrir, gagner de la confiance et réfléchir à leur propre avenir en tant que citoyen et/ou professionnel
- ·Devenir une étape de vie citoyenne par l'action

L'Etat assure l'ensemble du financement. Le coût est réduit pour les associations.

- L'indemnité de 467 € ou 571 € mensuels, selon la situation du jeune, est prise en charge par l'Etat.
- La protection sociale est assurée par l'Etat (environ 250 € par mois).
- La formation civique et citoyenne des volontaires (PSC 1) et celle des tuteurs sont prises en charge par l'agence du service civique.
- L'association perçoit environ 106 € d'aide par mois de l'Etat. En contrepartie, l'organisme verse cette aide au volontaire en nature (ticket restaurant, carte de transport) ou en espèces.

### Une démarche simple et rapide

- Agrément ? délivré pour 3 ans, au terme d'une instruction réduite à 2 mois,
- Durée ? la mission est définie par l'organisme (6 à 12 mois, de 24 à 35 h par semaine),
- Mission adaptée aux besoins spécifiques de chaque association,
- Diffusion des offres disponibles sur le site internet de l'agence du service civique et pouvant être relayées par les missions locales,

# Une vigilance particulière

#### Nota bene

- ·Les missions ne peuvent pas se substituer à l'emploi
- Les missions ne peuvent relever d'une profession réglementée

### II – 4 missions-types développées dans le champs du sport



La promotion des valeurs de la République, l'exemple de la fédération française de taekwondo

- Sous le tutorat d'un membre de la direction administrative de la fédération et encadré par l'équipe dirigeante, le service civique sera chargé de :
  - participer à la conception d'une **charte de la citoyenneté** en lien avec les outils et valeurs du Taekwondo
- participer à la communication des valeurs civiques et citoyennes lors des événements et compétitions de Taekwondo
   participer à l'installation d'outils de promotion et de
- communication lors de ces événements
  mobiliser les bénévoles sur les événements organisés par la
- -- participer à la réflexion et à la mise en place des compétitions de Taekwondo
- co-organiser la sensibilisation et la mobilisation du public autour des événements.

Le sport féminin, l'exemple d'une association sportive de futsal  L'objectif de la mission sera de permettre aux jeunes femmes de pratiquer le futsal féminin dans des meilleures conditions au sein de l'association.

Sous le tutorat de M. X, le/la volontaire aura pour mission de :

- Appuyer à la promotion du futsal féminin auprès de publics variés
- Accueillir avec l'entraîneur ou le dirigeant des adhérentes sur le lieu de l'entraînement,
- Aller à la rencontre des adhérentes et des publics
- aider à la bonne gestion des équipements sportifs
- soutien à l'organisation des événements de l'association (tournois)
- être le lien entre entraîneur, direction et les joueuses/adhérentes,
- aider à la mise en place d'ateliers sportifs durant les entraînements,
- aider à l'organisation du transport des joueuses

Le sport santé, l'exemple de la Fédération française d'Aviron Dans le cadre d'un programme d'action éducative, la FFA a développé un programme pour encourager la pratique sur l'ensemble du territoire national.

Ce programme a été validé par le Ministère des sports et le Ministère de l'Education nationale. Il répond notamment aux objectifs interministériels :

- développement des activités physiques à l'école ;
- sensibilisation aux thématiques « sport santé » ;
- développement des actions éducatives et sociales du sport.

Pendant son service civique, le volontaire a pour mission de coordonner, de développer et d'animer les journées auprès des collèges. Les animations s'articulent autour de la pratique de l'ergomètre et des activités en lien avec le programme de SVT du collège, portant sur la nutrition, la lutte contre l'obésité, et l'impact d'une activité physique sur le métabolisme...

Le volontaire aura pour mission de :

- mettre en relation les établissements scolaires et le club, et se déplacer au sein des collèges ;
- co-organiser les journées;

Il devra également :

- co-organiser les séances des scolaires au sein du club où il est rattaché ;
- participer à l'organisation des événements organisés par le club en lien avec la promotion de l'activité scolaire.

### Le handicap l'exemple d'un association

- L'Association recherche un/une volontaire pour participer à la mise en œuvre de projets sportifs à destination du public handicapé
- La pratique sportive participe à l'amélioration de la santé, l'équilibre, au bien-être et à l'épanouissement de chacun. La prise en compte du handicap doit également être mieux appréhendée pour une meilleure adaptation de la pratique sportive à la situation singulière de chacun.
- Le volontaire sera chargé de mettre en place des actions de sensibilisation des pratiquants à l'intérêt d'une pratique sportive régulière; de développer des actions de découverte de la pratique sportive auprès des personnes en situation de handicap en particulier.
- · Missions spécifiques :
- Assister l'animateur pendant les séances d'activités physiques adaptées en pleine nature (Bois parisiens) public : handicapé
- Action de promotion sur les différents programmes que propose l'Association

III – L'intermédiation, une solution pour faciliter la mise en place de mission pour les comités et les fédérations



## Le principe de l'intermédiation

- La structure départementale, régionale ou nationale se substitue aux structures qui accueillent effectivement le jeune,
- Elle assure la coordination générale de cet accueil et remplit notamment le dossier d'agrément,
- Elle répartit les dotations en missions et moisjeunes auprès des structures adhérentes de son réseau.

### District du Val-de-Marne de Football, un exemple de dispositif - 1

### Modalités de soutien au projet d'avenir

- Les volontaires participent aux modules de formation fédérale
- Des formations spécifiques sont proposées (arbitres, gardien de but, futsal, santé sécurité

## Modalités de la formation civique et citoyenne organisée par la structure

- Visite d'un centre d'entrainement,
- · Visite de mairie (élu, réforme des rythmes,...)

District du Val-de-Marne de Football, un exemple de dispositif - 2

#### Le tutorat opérationnel :

- Les associations engagées nomment un tuteur pour accompagner le volontaire,
- Les tuteurs disposent de diplômes fédéraux et sont impliqués dans la vie de leur club.

#### Le tutorat officiel:

- Deux référents sont nommés pour épauler les tuteurs de clubs, à la demande.
- Le référent départemental rencontre les volontaires dans les clubs pour s'assurer de l'exercice de la mission, de leur progression et les soutenir dans leur démarche
- · Le district organise des réunions régulières avec les tuteurs.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Référente Service civique de la DDCS du Valde-Marne

· Michèle ALVES DE ARAUJO

· Téléphone : 01.45.17.09. 37

· Courriel : ddcs-jeunesse@val-de-marne.gouv.fr